



EXTRAIT

du Registre des Délibérations du **CONSEIL MUNICIPAL**
de la Commune de **LABRUGUIERE (Tarn)**

SEANCE DU 12 décembre 2007

Lieu-dit Les Montauds : Echange Foncier

Commune de LABRUGUIERE / Mme SERAYSSOL

Rapporteur : Monsieur le Maire

Par délibération en date du 24 janvier 1995, le Conseil Municipal de la ville de Labruguière s'était prononcé favorablement concernant le projet d'échange foncier avec Madame Marie-Thérèse SERAYSSOL au lieu-dit « Les Montauds ».

Cette délibération conditionnait la réalisation de l'échange à une enquête publique préalable, qui s'était déroulée du 1er au 15 mars 1995.

Le commissaire avait émis un avis favorable, sous réserve expresse que : les frais de géomètre, d'acte ainsi que les travaux nécessaires à assurer la viabilité de la portion de chemin rural, à usage public, soient à la charge exclusive de l'intéressée.

Monsieur Gérard GUIRAUD, géomètre, avait dressé un projet d'échange qui n'a jamais été concrétisé et dont la réalisation s'avère irréaliste, compte tenu de la topographie des lieux.

Sur sollicitation de Madame SERAYSSOL, considérant que la seule façon de rétablir un cheminement, de régulariser en partie l'extension de la construction et afin que cet échange puisse être finalisé, la ville a mandaté le cabinet OFFROY dans le but de rétablir un chemin dont le tracé puisse être utilisable dans des conditions normales.

A ce titre, l'intéressée devra réaliser un nouveau chemin, d'une largeur de 4 mètres, sur l'emprise des parcelles lui appartenant, cadastrées section F, n° 70, 71, 72 et 73 et représentant une emprise d'environ **400 m²**.

L'échange pourra être conclu définitivement après constatation sur place de l'accomplissement des prescriptions édictées ci-dessus, par les services techniques et assujettissant le déclassement du domaine public par le Conseil Municipal.

Il est entendu que les conditions posées en 1995 resteront maintenues, à savoir que les frais de géomètre, d'acte notarié et de travaux soient à la charge exclusive du demandeur.

Vu l'avis favorable des Commissions « Communauté d'Agglomération, Urbanisme, Affaires Générales », « Finances » et « Cadre de Vie, Réseaux, Environnement » du 5 décembre 2007,

Le Conseil Municipal se prononce **à l'unanimité** sur la relance du projet d'échange, sans soulte, d'une portion de domaine public avec la bande de terre de Madame Serayssol et autorise Monsieur le Maire à mettre en œuvre toute procédure et à signer tout document y afférent.

Ainsi délibéré à Labruguière, les jours, mois et an que ci-dessus.

**Pour extrait conforme,
LABRUGUIERE, le 12 décembre 2007
Le Maire,
Jean-Louis DELJARRY.**